



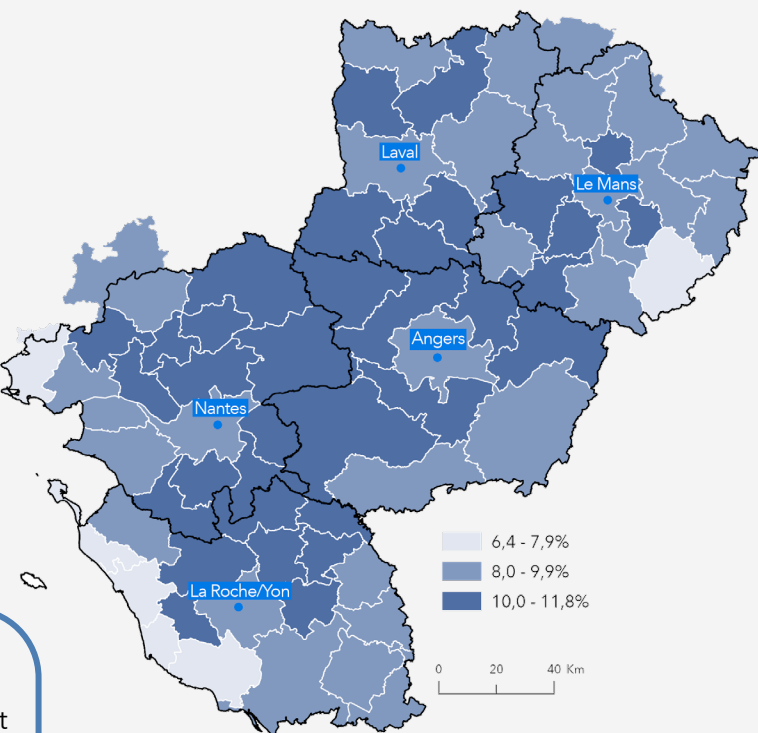
Les jeunes en Pays de la Loire : contexte sociodémographique

En 2022, **plus de 350 000 jeunes âgés de 11 à 17 ans** résident dans les Pays de la Loire, ce qui correspond à **9 % de la population** régionale. Cette part est identique à celle de 2016.

Cette proportion varie de 6,4 à 11,8 % selon les intercommunalités.

Part des jeunes de 11 à 17 ans dans la population selon l'intercommunalité (2022)

Part et nombre de jeunes de 11-17 ans		2022	2016
Loire-Atlantique	9,1 %	133 930	125 442
Maine-et-Loire	9,4 %	77 530	74 985
Mayenne	9,6 %	29 330	29 177
Sarthe	9,2 %	52 110	51 649
Vendée	9,0 %	63 380	58 855



Source : Insee (Recensement de la population) – exploitation ORS Pays de la Loire



À l'échelle de la région, 53 % des jeunes vivent en milieu rural en 2022 (35 % en France). La Loire-Atlantique est le seul département où la majorité des jeunes vivent en milieu urbain (64 %). La Vendée est le département avec la part la plus élevée de jeunes vivant en milieu rural (71 %), devant la Mayenne (67 %), le Maine-et-Loire (62 %) et la Sarthe (57 %).

Source : Insee (Recensement de la population)



Les Pays de la Loire présentent le **taux de pauvreté le plus faible** de régions françaises : **11 %** contre 14,5 % à l'échelle nationale en 2021. La Vendée affiche le taux la plus faible de la région (9,1 %), devant la Loire-Atlantique (10,5 %), le Maine-et-Loire et la Mayenne (11,5 %). La Sarthe présente le taux le plus élevé (13,5 %).

Le taux de pauvreté est plus élevé chez les familles monoparentales : 28 % à l'échelle régionale en 2021. Chez les mineurs de la région, il est estimé que 14 % sont en situation de pauvreté, soit 120 000 enfants.

Source : Insee



En 2023, 72 % des jeunes de Pays de la Loire vivent en famille « traditionnelle », ce qui est supérieur à la moyenne nationale (67 %), et 15 % en famille monoparentale avec leur mère (19 % en moyenne en France).

Les Pays de la Loire présentent, en 2022, un taux de familles monoparentales inférieur à la moyenne nationale : 13 % contre 17 %. La Sarthe et la Loire-Atlantique affichent les taux les plus élevés (14 % et 14 % respectivement), alors que la Vendée présente le taux le plus faible (10 %).

Ce taux s'élève à 11 % en Mayenne et 12 % en Maine-et-Loire.

Source : Insee (Recensement de la population)



En 2024 dans les Pays de la Loire, **12 060 jeunes sont confiés¹ à l'aide sociale à l'enfance (ASE)**, cela correspond, comme à l'échelle nationale, à environ **1,3 %** des jeunes. Parmi ces jeunes, **6 120** ont entre 11 et 17 ans. Ce taux est un peu moins élevé en Loire-Atlantique et en Vendée par rapport aux autres départements : 1,0 % dans ces deux départements contre 1,6 % en Maine-et-Loire et 1,7 % en Mayenne et Sarthe.

En outre, **10 600 jeunes bénéficient d'une action éducative²** par l'ASE.

Source : Drees - exploitation ORS Pays de la Loire

Effectifs (2024)	Jeunes confiés ASE (dont 11-17 ans)	Bénéficiaires d'une action éducative
Loire-Atlantique	3 655 (1 800)	3 880
Maine-et-Loire	3 260 (1 620)	2 280
Mayenne	1 250 (650)	980
Sarthe	2 300 (1 150)	2 040
Vendée	1 595 (905)	1 420

Source : Drees - exploitation ORS Pays de la Loire

¹ Un enfant confié à l'ASE est un enfant qui ne peut demeurer dans son milieu de vie habituel ou dont la situation nécessite un accueil spécialisé. Cette décision peut être administrative ou judiciaire. Le service de l'ASE assure le suivi et la prise en charge du jeune.

² Les actions éducatives peuvent être de deux types. La première est l'action éducative à domicile, c'est une décision administrative du conseil départemental prise à la demande ou en accord avec les parents. Elle vise à apporter un soutien matériel et éducatif à la famille. La deuxième est l'action éducative en milieu ouvert, les objectifs sont les mêmes mais la décision est prise par le juge des enfants et est donc contraignante à l'égard des familles.



En 2022, parmi les jeunes des Pays de la Loire non scolarisés âgés de 15 à 19 ans, **2,5 % sont sans diplôme** (3,0 % en France).

Cette proportion est similaire dans tous les départements, à l'exception de la Sarthe où elle est légèrement plus élevée : 2,8 %.

La part de jeunes sans diplôme est plus élevée chez les garçons (3,1 %) que chez les filles (1,9 %).

Source : Insee (Recensement de la population)



En 2024 dans les Pays de la Loire, **20 235 jeunes de moins de 20 ans bénéficient de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH)**. Cela correspond à 2,2 % des jeunes, un taux inférieur à la moyenne nationale (3,3 %). La Mayenne affiche un taux nettement supérieur à celui des autres départements (3,9 % contre 1,9 % à 2,5 %).

Au cours de l'année scolaire 2023-2024, parmi les élèves du secondaire **scolarisés en milieu ordinaire**, 3,3 % sont porteurs de handicap. Ce taux est inférieur à la moyenne nationale (4,1 %). Le Maine-et-Loire, la Vendée et la Loire-Atlantique présentent des taux proches de 3,0 %. Le taux est plus élevé en Sarthe (3,8 %), et particulièrement en Mayenne (5,5 %).

Sources: Handidonnées Pays de la Loire
Creai Pays de la Loire